

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 août 2017

Communiqué de presse

Dans le cadre de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017 en Martinique, la préfecture vous informe des dispositions prises pour la réception des candidatures.

Les déclarations des candidatures, en vue du premier tour seront reçues à la préfecture du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 8 septembre 2017.

Les candidats, remplaçants de candidat, ou mandataires dûment désignés devront se présenter à l'accueil général de la préfecture, située rue Louis Blanc.

La réception des candidatures se fera aux heures suivantes :

- lundi 4 septembre 2017	08h30 à 12h00 – 14h30 à 16h00
- mardi 5 septembre 2017	08h30 à 12h00 – 14h30 à 16h00
- mercredi 6 septembre 2017	08h30 à 12h30
- jeudi 7 septembre 2017	08h30 à 12H00 – 14h30 à 16h00
- vendredi 8 septembre 2017	08h30 à 12h30 - 14h30 à 18h00 (heure limite)

En cas de second tour, les déclarations de candidature seront déposées, en préfecture (salle Victor Schoelcher), à l'issue de la proclamation des résultats du premier tour, le 24 septembre au plus tard à 15 heures.

Le mémento du candidat au Sénat est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site de la préfecture de la Martinique :

http://www.martinique.pref.gouv.fr



Sur internet: www.martinique.pref.gouv.fr

et sur Facebook : Prefet de la martinique